

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
Séance du mardi 13 juin 2017

1) Au titre du Comité de Gestion :

Etaient présents :

- Jacques BOUTAULT, Maire du 2^e arrondissement, Président de la Caisse des Ecoles ;
- Olivia HICKS, 1^{ère} Adjointe au Maire ;
- Véronique LEVIEUX, Conseillère de Paris ;
- Brigitte VAN HOEGAERDEN, Conseillère d'arrondissement ;
- Jean-Paul MAUREL, Conseiller d'arrondissement ;
- Olivier BOUET, Membre élu ;
- Bernadette MAIGNAN, Membre élu ;
- Dominique GUTH, Membre élu ;
- Pauline CARSALADE D'ORNANO, Membre désigné par le Maire ;
- Fabien SARFATI, Membre désigné par le Maire ;

Etaient absents excusés :

- Sylvie CHIRAT-BANGE, Membre élu ;
- Malika ERRAJAFIALLAH, Membre élu ;
- Nicolas CLIFFORD, Membre désigné par le Préfet ;
- Pierre LELLOUCHE, Député de la 1^{ère} Circonscription de Paris ;
- Pierre PALENCIANO, Inspecteur Départemental de l'Education nationale, Chargé du 1^{er} degré.

2) Au titre de l'Assemblée Générale :

Monsieur Robert SIMON.

Compte-Rendu de la séance :

Jacques BOUTAULT, Maire du 2^e arrondissement, Président de la Caisse des Ecoles, ouvre la séance à 18h50. Il remercie Monsieur SIMON de sa présence.

ORDRE DU JOUR

- 1 / Présentation du Compte Administratif 2016 ;
- 2 / Présentation du Rapport Moral 2016 ;
- 3 / Questions diverses.

1^{er} point inscrit à l'ordre du jour :
Présentation du Compte Administratif 2016

Le Compte Administratif 2016 et le Rapport Moral 2016 sont, après avoir été approuvés par le Comité de Gestion, présentés pour approbation à l'Assemblée Générale.

Nous allons donc examiner le Budget réalisé en 2016 :

A) En Section de Fonctionnement :

Excédents reportés des exercices antérieurs	326 792,56 €
Les Recettes s'élèvent à	1 882 228,10 €
Les Dépenses s'élèvent à	1 962 223,01 €
Soit un excédent de Recettes pour l'année de :	246 797,65 €

Quelques explications sur ce Budget :

Le montant total des subventions versées s'est élevé à la somme de 998 473,00 € répartie de la façon suivante :

- 811 604,00 € au titre de la Subvention de Restauration (Ville)
- 127 178,00 € au titre de la Subvention de Restauration (Département)
- 33 429,00 € au titre de l'enveloppe qualité
- 26 262,00 € au titre des séjours de vacances

Pour rappel : En 2015, le montant total des subventions versées s'est élevé à la somme de 1 110 175,00 € répartie de la façon suivante :

- 904 347,00 € au titre de la Subvention de Restauration (Ville)
- 147 219,00 € au titre de la Subvention de Restauration (Département)
- 36 090,00 € au titre de l'enveloppe qualité
- 22 519,00 € décomposés en :
 - 22 519,00 € au titre des Séjours de Vacances ;
 - 0,00 € au titre des projets socio-éducatifs.

Historique du versement des subventions :

Année	Subventions Ville de Paris		Total des subventions
2015	Subvention unique		1 110 175,00 €
2014	Subvention unique		927 997,00 €
2013	Subvention unique		983 053,00 €
2012	Subvention unique		1 033 609,00 €
Année	Historique de versement de la Subvention Contractuelle	Historique de versement de la Subvention de Répartition	
2011	108 328,00 €	898 351,63 €	1 006 679,63 €
2010	100 278,00 €	877 424,57 €	977 702,57 €
2009	100 278,00 €	857 803,40 €	958 081,40 €

Au total, c'est une diminution de 111 702,00 € constatée au titre des subventions pour l'année 2016 due en grande partie au mode de calcul de ces dernières.

En effet, 2016 est la deuxième année de la convention triennale et à ce titre les subventions sont versées avec une enveloppe de convergence fixée à 85%. Le montant des subventions est par ailleurs déterminé également en fonction des prévisions des recettes familles attendues et du nombre de repas estimé. A ces éléments se rajoutent les éventuels soldes de subventions calculées sur le versement de celles octroyées au titre de l'année 2015. En l'occurrence, la Ville de Paris avait versé un excédent de 2 212,00 € au titre de la restauration départementale et un excédent de 14 114,00 € au titre de la restauration municipale (soit un total de 16 326,00 €).

En 2017, la Caisse des écoles du 2^e sera contrainte à respecter les mêmes règles de subventionnement, sachant que le taux de l'enveloppe de convergence a été fixé après arbitrage à 40%.

Pour rappel, le prix de revient réel retenu de la Caisse des écoles du 2^e en 2016 est de 7,14 € qui est comparé au prix de revient moyen réactualisé du sous-ensemble des Caisses produisant moins de 700 000 repas annuels qui a été fixé à 7,10 €.

Comme pour ces deux dernières années, il est à noter la perte de la subvention des projets socio-éducatifs que la Ville de Paris a définitivement suspendu et qui représentait une subvention d'environ 9 000,00 €.

1) En restauration scolaire :

En 2016, il a été servi 258823 repas contre :

- 266 314 en 2015
- 266 129 en 2014
- 254 536 en 2013
- 246 346 en 2012
- 243 603 en 2011
- 243 801 en 2010
- 237 593 en 2009

Prix de vente des repas :

La Ville de Paris a mis en place deux nouveaux tarifs (T10 et T9) pour les tranches élevées de revenus tout en maintenant le « bouclier social » déjà en vigueur.

Plein tarif : 7,00 € pour un quotient familial supérieur à 5 000,00 € par personne.

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{ressources}}{\text{nombre de personnes}}$$

<u>Tarifs réduits :</u>	T9 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 5 000,00 €	à 6,00 €	
	T8 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 3 333,00 €	à 5,10 €	
	T7 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 2 500,00 €	à 4,89 €	
	T6 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 1 900,00 €	à 4,61 €	
	T5 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 1 370,00 €	à 3,62 €	
	T4 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 959,00 €	à 2,28 €	
	T3 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 548,00 €	à 1,62 €	
	T2 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 384,00 €	à 0,85 €	
	<u>Tarif social :</u>	T1 : Pour un Q.F inférieur ou égal à 234,00 €	à 0,13 €

Prix de revient d'un repas :

Le prix de revient du repas est calculé sur la base définie dans le cadre du mode de financement mis en place par la Ville de Paris avec le principe de conventions triennales.

Pour la détermination du Budget 2012 et en ce qui concerne la Caisse des écoles du 2^e, le prix de revient d'un repas avait été fixé à 6,41 € pendant toute la durée de la convention soit jusqu'à la fin de l'exercice 2014 et ce en regard du prix de référence du sous-ensemble dont dépend la Caisse et qui était de 6,72 €.

Pour la constitution du Budget 2015, s'inscrivant dans une convention triennale couvrant les années 2015 à 2017, le prix de revient de la Caisse a été fixé à 7,14 € en regard du prix de référence de 7,00 € des Caisses de même importance.

Pour l'élaboration du Budget 2016, s'inscrivant dans la deuxième année de la convention triennale couvrant les années 2015 à 2017, le prix de revient de la Caisse a été fixé à 7,14 € en regard du prix de référence réactualisé de 7,10 € des Caisses de même importance.

La Caisse du 2^e est donc assujettie à une enveloppe de convergence impactant les versements annuels des subventions. Ainsi, en 2015 celles-ci ont été versées en intégralité. En 2016, elles sont versées à hauteur de 85% et en 2017 le taux (après arbitrage) a été fixé à hauteur de 40%. Toutefois, si le prix de revient de la Caisse est figé pour les trois années de la convention, ce n'est pas le cas du prix de référence qui a été revu pour l'année 2016 ayant provoqué en finalité une minoration des réductions.

Rappel de l'évolution des bases de subventionnement :

- En 2016 : 7,10 €, soit une augmentation de 1,43 % par rapport à 2015
- En 2015 : 7,00 €, soit une augmentation de 4,17 % par rapport à 2014
- En 2014 : 6,72 €, soit une augmentation de 0,77 % par rapport à 2013
- En 2013 : 6,67 €, soit une augmentation de 2,00 % par rapport à 2012
- En 2012 : 6,54 €, soit une augmentation de 2,00 % par rapport à 2011
- En 2011 : 6,41 €, soit une augmentation de 3,90 % par rapport à 2010
- En 2010 : 6,16 €, soit une augmentation de 3,25 % par rapport à 2009
- En 2009 : 5,97 €, soit une augmentation de 2,70 % par rapport à 2008

Répartition par Tarifs :

TARIFS (en Euros)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1 ^{er} 0,13	1,64 %	2,20 %	1,15 %	0,65%	0,99%	1,58%	1,47%	2,06%
2 ^e 0,85	11,37 %	11,59 %	12,09 %	13,34%	11,73%	11,65%	11,25%	10,17%
3 ^e 1,62	13,57 %	13,29 %	13,25 %	13,16%	12,67%	12,11%	10,88%	8,84%
4 ^e 2,28	17,42 %	17,35 %	19,46 %	19,30%	19,10%	19,16%	19,38%	21,73%
5 ^e 3,62	8,44 %	7,08 %	7,30 %	7,04%	6,71%	6,87%	9,14%	9,26%
6 ^e 4,61	2,56 %	3,80 %	6,07 %	5,64%	6,32%	6,96%	8,27%	11,02%
7 ^e 4,89	4,42 %	3,38 %	3,33 %	3,19%	3,10%	3,36%	6,23%	9,87%
8 ^e 5,10	40,58 %	41,51 %	37,35 %	37,68%	39,37%	38,31%	26,04%	9,44%
9 ^e 6,00							2,01%	6,96%
10 ^e 7,00							5,34%	10,65%

Remarque : La mise en place des tarifs 9 et 10 a incité de nombreuses familles à faire les démarches d'obtention de réduction alors qu'elles ne les entreprenaient pas auparavant. Ainsi, une répartition s'est opérée entre les tarifs 7 et les tarifs 10. Il est constaté pour l'année 2016 une augmentation du pourcentage du tarif 1 comme du tarif 10.

Le nombre de bénéficiaires de réduction :

- ❖ Pour l'année scolaire 2016/2017 : 1 527 enfants (chiffre au 25 avril 2017)
- ❖ Pour l'année scolaire 2015/2016 : 1 485 enfants (chiffre au 21 avril 2016)
- ❖ Pour l'année scolaire 2014/2015 : 1 216 enfants (chiffre au 15 mai 2015)
- ❖ Pour l'année scolaire 2013/2014 : 1 108 enfants (chiffre au 24 mars 2014)
- ❖ Pour l'année scolaire 2012/2013 : 1 162 enfants (chiffre au 1^{er} mai 2013)
- ❖ Pour l'année scolaire 2011/2012 : 1 164 enfants
- ❖ Pour l'année scolaire 2010/2011 : 1 148 enfants
- ❖ Pour l'année scolaire 2009/2010 : 1 047 enfants

2) Centres de vacances :

En 2016, **53 enfants** ont fréquenté pour 562 jours les centres de vacances suivants :

Printemps

- Le Temple-Sur-Lot	enfants de	4 à 12 ans	5 enfants
- Aud'Safari	enfants de	6 à 12 ans	5 enfants
- Escalades et Balades	enfants de	4 à 12 ans	5 enfants
- Les Copains des Bois	enfants de	4 à 12 ans	5 enfants

En été

- Les Petits Marins	enfants de	4 à 10 ans	5 enfants
- Les Marins du Lac	enfants de	11 à 17 ans	5 enfants
- Peau Rouge et Nez Rouge	enfants de	4 à 12 ans	5 enfants
- Equitation Far West	enfants de	6 à 16 ans	5 enfants
- Les Petits Malins	enfants de	4 à 10 ans	5 enfants
- Cap Océan	enfants de	10 à 14 ans	4 enfants
- Sensations Glisse	enfants de	12 à 17 ans	4 enfants

48 enfants avaient fréquenté les centres en 2015. Et pour rappel : 37 en 2014, 41 en 2013, 63 en 2012, 81 en 2011, 79 en 2010 et 64 en 2009. Toutes les demandes ont été satisfaites et les enfants ont pu partir dans les centres que nous avons prévus. Le nombre des inscriptions a donc augmenté en 2016 (5 inscriptions de plus), le choix des séjours semble avoir répondu positivement aux souhaits des enfants. En 2016, les familles ont réglé 11392,16 € soit en moyenne 20,27 € par jour.

- En 2015 : 24,99 € par jour
- En 2014 : 38,04 € par jour
- En 2013 : 35,78 € par jour
- En 2012 : 31,41 € par jour
- En 2011 : 35,76 € par jour
- En 2010 : 28,47 € par jour
- En 2009 : 20,08 € par jour

Les séjours ont été affichés selon les tarifications des vacances arc-en-ciel. Ceux-ci ont donc été retenus par les familles suivant leur réduction, le tableau ci-après permet de montrer les différentes catégories de bénéficiaires :

arifs	Nombre de bénéficiaires	
	Printemps	Eté
T1	1	2
T2	8	6
T3	1	2
T4	4	7
T5	1	2
T6	1	4
T7	1	0
T8	1	3
T9	2	0
T10	0	0
Divers	0	7
Total	20	33

Pour cette prestation, la Caisse des Ecoles a dépensé 39 533,95 €, soit 70,35 € par jour (69,04 € en 2015, 77,60 € en 2014, 72,72 € en 2013 et 67,58 € en 2012). Elle a obtenu, par ailleurs, une subvention de 26 262,00 € de la Ville de Paris. C'est donc un déficit sur ce poste d'un montant de 1 879,79 € qui a été enregistré pour l'année 2016. Pour rappel les subventions ont été de 22 519,00 € en 2015, 18 131,00 € en 2014, 25 890,00 € en 2013, 30 008,00 € en 2012, 32 741,00 € en 2011 et 24 691,00 € en 2010.

3) Les principales dépenses :

Au Compte 611 : Contrats de prestations de services

Sur cette ligne sont imputés tous les contrats de prestations de services : blanchissage, la restauration scolaire, achats de séjours de vacances, collecte des biodéchets.

En ce qui concerne le blanchissage, les frais 2016 se sont élevés à 6 134,64 €. Cette somme est inférieure à celle de 2015 (7 280,26 €) en raison notamment de la limitation des remplacements de vêtements trop usagés ou anormalement abîmés. Pour rappel, la base de calcul de la facturation reste inchangée dans le cadre du contrat renégocié en 2013.

Concernant les séjours de vacances, c'est un total de 39 533,95 € qui a été investi contre 34 724,90 € en 2015, 31 272,10 € en 2014, 30 686,60 € en 2013 et 46 903,00 € en 2012. La dépense, si elle est supérieure à celle de 2015 se justifie par un départ de 5 enfants de plus qu'en 2015 et par une légère augmentation des coûts des prestataires.

Concernant la restauration scolaire, les factures totales se sont élevées à un montant de 1 012 601,54 € contre 1 000 969,08 € en 2015 et 986 561,39 € en 2014. Cette augmentation est due à la majoration des tarifs en 2016, la formule de révision de prix du marché ayant conduit à une augmentation des tarifs de 1,96%. En 2015, la majoration s'était portée à +1,77% (rappelons qu'en 2014 l'augmentation avait été de +2,13%).

Le nombre de repas servis en 2016 s'est porté à 258 823. Il accuse une diminution par rapport à l'année 2015 : 266 314 repas ont été consommés (266 129 repas en 2014 contre 254 536 repas en 2013 et 246 346 repas en 2012). Ceci s'explique d'une part par le nombre de jour de restauration (jour de fermeture des écoles (pour le pont de l'ascension par exemple) et d'autre part par une plus grande

flexibilité dans les calendriers de fréquentation. Il y a en effet plus de convives qui se déclarent externes pour les jours où leur emploi du temps le permet.

La collecte des biodéchets, réalisée par la société Moulinot-Compost-Biogaz s'inscrit dans l'estimation initiale qui avait été faite au moment du lancement de l'opération (environ 15 000,00 € HT) puisqu'il a été dépensé un montant total de 16 929,24 € TTC.

Il est à noter qu'après mise en concurrence, un nouveau contrat de prestation de service a été passé avec la société GUERRAULT qui assure l'entretien et le nettoyage des hottes et des VMC dans les cuisines. Le montant annuel a été fixé à un montant de 3 180,00 € TTC.

Au Compte 6063 : Fournitures d'entretien et petits équipements

La somme globale de 16 077,08 € (17 393,58 € en 2015 et 14 491,42 € en 2014) a été nécessaire à l'acquisition des produits d'entretien et des petits équipements pour le fonctionnement des cuisines. La Caisse des écoles essaye de contraindre les dépenses au maximum sur ce poste et des économies ont pu être réalisées.

En ce qui concerne les produits d'entretien et fournitures à usage unique, achetés dans le cadre d'un groupement d'achats avec les Caisses des Ecoles des 1^{er}, 4^e, 7^e et 9^e arrondissements, les dépenses totales 2016 se sont élevées à un montant de 8 926,93 € (8 942,18 € en 2015, 7 467,79 € en 2014) les dépenses restent donc stables.

Au Compte 6064 : Fournitures Administratives

Il a été dépensé un montant total de 8 213,47 €. Cette somme reste voisine de celle de 2015, les dépenses restent stables.

Au Compte 6156 : Maintenance

La somme totale de 14 255,57 € (contre 13 831,18 € en 2015) a été dépensée dans le cadre de diverses maintenances (matériels de cuisine, photocopieur, monte-charges, logiciel et maintenance informatique).

La stabilité des frais fixes de maintenance permet de contraindre les dépenses. Toutefois en 2016, le contrat initial de maintenance du parc informatique s'est trouvé subitement interrompu à la demande du prestataire qui a souhaité rompre son partenariat. Une nouvelle mise en concurrence a de ce fait été réalisée et c'est la société CNX INFORMATIQUE qui a dorénavant la charge du suivi et de la maintenance informatique. Si le coût est plus conséquent, la qualité de la prestation est également d'un niveau supérieur. Pour l'année 2016 le surcoût a été de 720,00 €.

Au Compte 6182 : Documentation Générale et Technique

Sur ce compte la somme de 7 675,23 € a été dépensée. En 2015, elle se portait à un montant de 2 384,51 €. Cette différence est notamment due à l'ensemble des frais relatifs à la publication du marché de restauration scolaire.

L'exercice 2016 s'est clôturé avec un solde excédentaire cumulé au 31 décembre 2016 à la somme de de 246 797,65 €.

Historique des soldes excédentaires cumulés	
Année	Montant
2015	326 792,56 €
2014	246 086,29 €
2013	342 104,06 €
2012	306 587,04 €
2011	382 098,97 €
2010	334 261,59 €





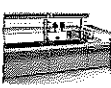


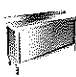
B) En Section d'Investissement :

Excédent reporté des exercices antérieurs	214 002,92 €
En Recettes	37 792,16 €
En Dépenses	66 991,60 €
Soit un excédent de :	184 803,48 €

1) Les principales dépenses :

Au Compte 21 : Immobilisations Corporelles

Le tableau récapitulatif ci-dessous retrace les acquisitions réalisées en 2016 par école :

Caisse des écoles Paris 2 ^e	ACHAT 2016									
	armoires froides positives 600L	chariots chauffant à assiette	four de remise en température 10 niveaux	four de remise en température 14 niveaux	self élémentaire	adoucisseur	laverie	meuble inox rangement	ouvre boîte *6	douchette plonge
6 rue Louvois										
		1023,07	3853,12		23470,44					
11 rue Vivienne										
44 rue des Jeuneurs			3853,12							
5, rue beauregard elem			3853,12							
5, rue beauregard mater										
221, rue saint denis										
42 rue Dussoubs	2635,92									925,20
12, rue Dussoubs						783,20				
20, rue Etienne Marcel	2635,92					803,10	8885,86	1075,51		
23, rue Tiquetonne										
5, rue de la Jussienne				4568,93						
3, rue de la Jussienne	4940,21					803,10				
TOTAL	64786,62								676,80	

Le tableau ci-dessous indique le montant et le détail des achats par fournisseur après appel à concurrence :

Caisse des écoles Paris 2 ^e	ACHATS 2016	UGAP	SADEC	LFC AVOND	SEGOS	JPG	CNX	HENRI JULIEN
cuisine								
4 ARMOIRES FROIDES POSITIVES 650 L	2606,00	1400,00	1645,60	1645,60				
INSTALLATION	55,60	120,00	75,00	75,00				
THERMOGRAPHE	sans	538,40	476,00	476,00				
Iva	532,32	411,70	439,32	439,32				
TOTAL TTC UNITAIRE	3138,32	2470,10	2635,92	2635,92				
TOTAL TTC 2 armoires froides		4940,21	5271,84					
CHARIOT A NIVEAU CONSTANT POUR ASSIETTE	871,25	852,56	1076,80					
Iva	175,08	170,51	215,36					
TOTAL TTC	1046,48	1023,07	1292,16					
3 FOURS DE REMISE EN TEMPERATURE 10 NIVEAUX+GRILLES GN1/1	3653,00	3030,93	2878,10		3516,00			
INSTALLATION	55,60	180,00	100,00		800,00			
Iva	741,70	642,19	595,62		863,20			
TOTAL TTC	4450,30	3853,12	3573,72		5179,20			
TOTAL TTC 3 fours		11559,36						
FOURS DE REMISE EN TEMPERATURE 14 NIVEAUX + GRILLES		3627,44	3573,50		4010,00			
INSTALLATION		180,00	100,00		800,00			
Iva		761,49	734,70		962,00			
TOTAL TTC		4568,93	4408,20		5772,00			
SELF ELEMENTAIRE 6 rue lavouls	19853,58	21262,27	19558,68					
Iva	3970,72	4252,45	3911,76					
TOTAL TTC	23824,30	25514,72	23470,44					
ADOUCCISSEUR EAU FROIDE		532,67	599,25	599,25				
INSTALLATION		120,00	70,00	70,00				
Iva		130,53	133,85	133,85				
TOTAL TTC		783,20	803,10	803,10				
Total 2 adouccisseurs		783,20	1606,20					
laverie etienne marcel (lave vaisselle à capot + table entrée et sortie + evier + douche+ raccordement)	5242,06	7404,88			7740,00			
Iva	1048,41	1480,98			1548,00			
TOTAL TTC	6290,47	8885,86			9288,00			
meuble rangement inox etienne marcel	931,25	896,26						
Iva	189,27	179,25						
PRIC TTC	1120,52	1075,51						
TOTAL TTC		1120,52	1075,51					
douchette plonge 42 dessous				771,00				
INSTALLATION				0,00				
Iva				154,20				
TOTAL TTC				925,20				
ouvres boites								564,00
INSTALLATION								0,00
Iva								112,80
TOTAL TTC								676,80
bureau caisse des écoles								
système de sauvegarde Informatique							1173,01	
Iva							293,20	
PRIC TTC							1466,21	
chaise de réunion direction						201,56		
Iva						40,31		
PRIC TTC						241,87		
réfrigérateur caisse des écoles	364,58							
INSTALLATION	49,50							
Iva	82,82							
TOTAL TTC	496,90							
Total	496,90	32836,14	31273,68		241,87	1466,21		676,80
total materiel office	64786,62							
total materiel cde2	2204,98							
total materiel	66991,60							

Les différents investissements réalisés en matériels et mobiliers en 2016 pour un montant total de 66 991,60 € ont été effectués après de nombreuses mises en concurrence afin de pouvoir faire des acquisitions en recherchant systématiquement des produits répondant à des critères à la fois conformes au développement durable (consommation, lieux de fabrications, etc.) mais également, en termes de qualité, d'ergonomie et de prix.

La politique d'achat 2016 a visé à continuer le remplacement des matériels devenus obsolètes et plus particulièrement à remplacer des matériels comprenant des gaz réfrigérants ne répondant plus aux normes en vigueur.

2) Les principales recettes :

Au titre des Recettes, la somme de 37 792,16 € représente :

- 7 605,09 € (FCTVA)
- 30 187,07 € (Amortissements)

Nous clôturons l'exercice avec un solde excédentaire cumulé s'élevant au 31 décembre 2016 à la somme de 184 803,48 €.

Historique des soldes excédentaires cumulés	
Année	Montant
2015	214 002,92 €
2014	227 837,12 €
2013	213 181,03 €
2012	236 694,94 €
2011	94 202,70 €
2010	251 483,30 €

Jacques BOUTAULT présente ce point. A l'issue de la lecture, Robert SIMON pose un certain nombre de question.

Olivia HICKS concernant la répartition des bénéficiaires de tarifications par écoles confirme que les chiffres sont effectivement connus et figuraient bien dans les argumentaires devant être pris en compte pour le maintien ou non en zone REP, sachant que le collège de rattachement avait son importance pour la décision finale de la Ville de Paris. Cette décision en finalité n'a pas tenu compte des arguments de la Municipalité du 2^e arrondissement.

Eric VAN MEENEN répond à la question concernant l'impact résultant de la création des 2 nouvelles tranches tarifaires (9 et 10) décidées par la Ville de Paris. Il explique qu'au moment de la mise en place de ces nouveaux tarifs, de nombreuses familles ont procédé à des démarches qu'elles ne faisaient pas forcément avant. La conséquence a été la redistribution du tarif 8 (initialement attribué au profit des tarifs 9 et 10) en maintien dans la tranche 8, mais également vers la tranche 7. Certaines familles se croyant à tort au tarif le plus fort. Si la première année une augmentation des recettes a été constatée, on assiste maintenant à une relative stabilité dans la répartition et dans les recettes. Seules les situations nouvelles des familles impactent dorénavant cette répartition.

Eric VAN MEENEN répond à la question de Robert SIMON sur le mode de calcul des subventions diverses notamment sur celles de la restauration scolaire qui sont définies dans un premier temps sur des chiffres prévisionnels de nombre de repas et d'estimation de recettes et chiffrées sur la base du prix de revient réel de la Caisse en rapport au prix de revient moyen des Caisses des écoles de même catégorie. Un bilan en fin d'exercice permet de calculer les soldes positifs ou négatifs qui viendront impacter le montant des subventions de restauration de l'année suivante. Concernant la

subvention des séjours de vacances, la détermination du montant est calculée sur la classification des séjours délivrés (nombre de jours des séjours, tarifs, notion de catégorie vacances arc-en-ciel).

Robert SIMOM souhaite savoir quels moyens sont utilisés pour promouvoir le mode de paiement par carte bancaire en ligne. Eric VAN MEENEN explique que dans les supports de communication concernant l'inscription à la restauration scolaire il est bien décrit l'ensemble des modes de paiements dont le paiement en ligne. Par ailleurs, cette publicité est également faite sur toutes les factures qui sont envoyées tous les deux mois aux familles.

Eric VAN MEENEN précise que les procédures sont en cours pour instaurer également le mode de paiement par prélèvement automatique et ce toujours dans le but de réduire le nombre de paiement en espèces et par chèque bancaire. Cette possibilité devrait pouvoir être mise en place pour la facturation de septembre/octobre 2017 en fonction des retours des demandes et des différents paramétrages techniques.

Un échange a lieu concernant la réforme de la restauration scolaire. Jacques BOUTAULT explique que le projet de réforme initial sur la restauration scolaire avec la création d'un établissement public central a été abandonné et que cette réforme sera conduite sur d'autres pistes dans le futur, notamment sur le parcours usagers concernant l'inscription à la restauration scolaire, la facturation des repas et les paiements afférents.

Par ailleurs, Jacques BOUTAULT précise que le mode de financement des Caisses des écoles est régi dans le cadre de conventions triennales. Celles-ci sont passées conjointement entre la Ville de Paris et les Caisses et un nouveau projet est en cours d'élaboration pour les années 2018/2020. Ces conventions tiendront comptes des spécificités des Caisses, de leurs réalisations, des objectifs à venir, de leur santé financière et notamment de leurs excédents tant en fonctionnement qu'en investissement et que ces derniers auront vertu à disparaître.

Sans plus de questions, après un tour de table, l'ensemble des membres présents adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2016.

2^e point inscrit à l'ordre du jour :

Rapport Moral 2016 : activité de la Caisse des Ecoles

1/ La gestion administrative, la facturation et le recouvrement des recettes :

L'année 2016 a été l'année de mise en application des nouveaux outils de gestion. En effet, deux changements majeurs ont été opérés.

Tout d'abord, en termes de comptabilité avec la mise en place du nouveau logiciel comptable et de gestion du personnel. Celui-ci permet maintenant un suivi de la gestion financière plus aisé et permet d'entrer dans un début de phase de dématérialisation des pièces comptables. Cet outil permet également de mettre en application une comptabilité d'engagement nécessaire à un bon suivi budgétaire. Cette phase de dématérialisation suivra son cours dans le futur avec dès le début 2017, la possibilité de recevoir les factures des grandes entreprises de façon dématérialisée via l'application Chorus Pro.

Ensuite concernant la gestion de la facturation, les familles ont pu découvrir et bénéficier pleinement du portail famille développé par notre prestataire de facturation Abélium. Celui-ci permet à tout détenteur d'une adresse mail valide de se connecter sur son compte ce qui permet de consulter l'historique des factures, les règlements effectués et donne aussi la possibilité de payer les factures en ligne par carte bancaire. Ce moyen moderne de paiement doit permettre ainsi de minorer les règlements

par chèque ou espèces. Si en fin d'année 2015 ce mode de paiement avait déjà représenté 9% des paiements totaux, en 2016 ce taux a atteint les 15%. Le résultat est donc encourageant.

La Caisse des écoles assure en permanence la publicité pour ce moyen de paiement simple et sécurisé et les chiffres du début d'année 2017 laissent espérer une augmentation du pourcentage de ce mode de paiement. Il est à noter que la résultante du recours à ce paiement n'a d'incidence que sur la diminution du pourcentage des paiements par chèque. Celui des paiements en espèce reste quant à lui stable.

La Caisse des écoles souhaitant multiplier les modes de paiement développera celui par prélèvement automatique à la rentrée 2017. Il serait alors peut être possible de réduire les paiements en espèces qui est le but principal recherché (pour des raisons de sécurité) pour l'ensemble des parties manipulant ces fonds.

2/ La restauration scolaire :

En ce qui concerne la restauration scolaire, la société SOGERES, dont l'année 2016 représente la dernière année du marché de restauration a continué à assurer une prestation de qualité. Soucieux de la qualité des produits, les diététiciennes et le service achats continuent à créer de nouvelles recettes et à augmenter le référencement de nouvelles denrées Bio et labellisées.

Ainsi, si en 2015 il était servi plus de 77% en volume et 91% en valeur de produits issus de l'agriculture biologique et labellisés, en 2016 ces chiffres se sont portés à 80,2% en volume et à 96,7% en valeur.

Pour rappel, le marché (qui a débuté au 1^{er} janvier 2013) a permis de maintenir les prestations déjà existantes précédemment et qui ont été complétées en termes de qualité : les crudités et les cuites, les fruits et leurs dérivés, le pain, le bœuf, les féculents (à l'exception de la pomme de terre) et les œufs sont à 100 % issus de l'agriculture biologique ainsi qu'une composante sur deux des goûters. La volaille, le veau et l'agneau sont labellisés (Label Rouge), le porc est d'origine France et les poissons sont issus de la pêche responsable.

L'année 2016 étant la dernière année du marché de restauration, la Caisse des écoles a procédé à l'élaboration d'un nouveau cahier des charges suivant les souhaits de la Municipalité et dans le respect de la réglementation. Celui-ci permettait aux soumissionnaires de proposer à leur convenance une augmentation des produits de qualité en visant l'objectif de contraindre les prix. Par ailleurs, la nouveauté principale insérée dans le cahier technique a été la demande de mise en place du repas alternatif végétarien quotidien (en complément de celui servi à tous les convives de façon fixe, le mardi) pour toutes les personnes déjeunant en self. Ainsi, toute personne ne souhaitant plus de restauration à base de chair animale pourrait se restaurer de façon équilibrée selon un autre mode de consommation.

Il s'avère que trois soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offre en déposant des propositions de grande qualité. A l'issue, la phase de négociation (prévue au marché) a permis aux prestataires d'affiner leur compréhension des demandes du cahier des charges et de retravailler leur réponse tant en termes de qualité qu'en termes de tarif.

Après analyse des propositions reçues, la Commission d'appel d'offre a désigné la société Sogeres qui de ce fait est maintenue dans ses missions de production de repas pour les enfants du 2^e arrondissement. Ce nouveau marché qui a pris effet au 1^{er} janvier 2017, propose des conditions tarifaires meilleures puisque le prix pondéré 2017 est de 3,501€ alors qu'il était de 3,583€ en 2016. Par

ailleurs au niveau qualitatif, il est présenté ci-après aux membres du Comité de Gestion, les avancées gagnées avec le nouveau marché.

Pour rappel le marché initial proposait aux convives :

- 100 % de pain issu de l'agriculture biologique ;
- 100 % des entrées issues de l'agriculture biologique (crudités et cuites) ;
- 100 % des féculents (à l'exception de la pomme de terre), des légumes secs et des légumes verts d'accompagnement issus de l'agriculture biologique ;
- 100 % de bœuf issu de l'agriculture biologique ;
- 100 % des fruits et leurs dérivés (confiture, compote, etc.) issus de l'agriculture biologique ;
- 100% du veau, agneau, volaille label rouge ;
- 100% du poisson issu de la pêche responsable ;
- 100% des œufs (durs, omelette) issus de l'agriculture biologique ;
- 1 fromage et 1 produit laitier issus de l'agriculture biologique par mois ;
- Goûter : 1 composante sur deux est issue de l'agriculture biologique ;
- Exclusion de tous les aliments contenant des OGM (Organisme Génétiquement Modifié) ;
- Exclusion de toutes denrées contenant de l'huile de palme.

Le nouveau marché a complété cette offre en rajoutant à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- 100% de pommes de terre issues de l'agriculture biologique en entrée et en accompagnement ;
- 100 % de porc label rouge ;
- 90 % de laitages issus de l'agriculture biologique ;
- 25% de fromages issus de l'agriculture biologique ;
- 30 % de pâtisseries issues de l'agriculture biologique ;
- des goûters à trois composantes.
- des repas alternatifs végétariens quotidiens pour les convives en self.

Il est à noter également que lors de la rédaction du cahier des charges, nous insistions sur l'importance des actions liées au développement durable et au tri des biodéchets. Ces notions ont été entendues par la plupart des soumissionnaires. De ce fait, la société Sogeres a proposé de doter les restaurants scolaires de tables de tri adaptées à chaque site permettant ainsi à la Caisse des écoles de se dispenser des achats initialement prévus. Une économie de plus de 14 000,00 € a ainsi été réalisée.

3/ L'éducation nutritionnelle et les animations :

Comme par le passé, sous la Présidence de Jacques BOUTAULT, ont lieu tous les deux mois des Commissions de Menus composées d'un chef d'établissement par catégorie de convives, d'un ou de deux parents d'élèves, d'un animateur de centre de loisirs, de deux élèves d'établissement élémentaire ou secondaire, de la diététicienne, du Directeur de la Caisse des Ecoles et de différents responsables de notre prestataire de service. Ces commissions qui se déroulent dans une école de l'arrondissement, commencent par un repas pris en commun qui est suivi d'une réunion de travail consistant en l'étude et la validation des menus pour les deux mois suivants. C'est ainsi l'occasion d'un échange sur la qualité de la restauration. En 2016, ces commissions se sont déroulées dans les écoles suivantes : 3, rue de la Jussienne, 20, rue Etienne Marcel, 6, rue de Louvois et 42, rue Dussoubs.

Des menus à thème, des animations et des repas spécifiques ont été proposés aux convives :

	Menus à Thème	Animations	Cook'Planet pour les Collégiens et les Lycéens
JANVIER	L'Epiphanie / La Galette des Rois	Pas Pareilles (La Tortilla de Pomme de Terre).	La Galette des Rois
FEVRIER	La Chandeleur Mon Menu Préféré	Une animation autour de la Crêpe faite par Philippe BROUARD (Assistant Technique de Sogeres) et par Maria MIGUES (Responsable du Personnel) suivi d'un buffet petit-déjeuner composé de confitures, de pâte à tartiner au collège César Franck et au lycée Jeûneurs. Pas Pareilles (Cake à la Carotte Sucrée). Animation Asie à l'école Louvois et Beauregard. Menu choisi par une Classe de l'école 3 Jussienne.	Une journée à la Fête Foraine
MARS	L'Ecosse pour une Balade autour du Loch Ness	Pas Pareilles (La Madeleine) Animation Loch Ness à l'école Etienne Marcel.	
AVRIL	Repas de Pâques	Pas Pareilles (Les Bâtonnets de Légumes Sauce Piquante).	Repas Basque pour Surfer sur les Côtes Atlantiques
MAI	Repas 100% Bio	Pas Pareilles (Le Cake à la Courgette). Animation et dégustation de produits Bio à l'école Etienne Marcel. Semaine du Pain : dégustation de pains différents à l'école Louvois.	Bienvenue au Texas
JUIN	La Semaine de la Fraîch'Attitude	Pas Pareilles (Fraîcheur Framboise-Basilic). Animation Développement Durable. Préparation et dégustation de plusieurs smoothies au 3, rue de la Jussienne et au 42, rue Dussoubs.	Fraîcheur et Plein Air
JUILLET		Préparation et dégustation de plusieurs smoothies dans les centres de loisirs du 3, rue de la Jussienne et du 12, rue Dussoubs.	
AOÛT		Préparation et dégustation de plusieurs smoothies dans les centres de loisirs du 3, rue de la Jussienne et du 12, rue Dussoubs.	
SEPTEMBRE	Repas de Bienvenue	Pas Pareilles (Le Poulet façon Yassa du Sénégal). Un atelier nutritionnel animé par une diététicienne suivi d'un buffet petit-déjeuner dans les écoles 12 et 42, rue Dussoubs.	Repas Chinois
OCTOBRE	La Semaine de la Découverte du Goût	Un atelier nutritionnel animé par une diététicienne suivi d'un buffet petit-déjeuner au collège César Franck, au 23 Tiquetonne et à Louvois. Animation petit-déjeuner au centre de loisirs du 42 Dussoubs. Pas Pareilles (Sauce Fruit de la Passion d'Australie).	Repas en Australie
NOVEMBRE	Repas 100% Bio	Animation petit-déjeuner dans les écoles suivantes : 3, rue de la Jussienne, et 11, rue Vivienne. Pas Pareilles (Le Curry de Lentilles d'Inde).	L'Inde
DECEMBRE	Repas de Noël	Pas Pareilles (Le Gâteau de Patates Douces de Polynésie). Animation petit-déjeuner au centre de loisirs du 3, rue de la Jussienne.	La Fête Foraine

4/ La valorisation des biodéchets :

Dans le cadre des gestes éco-citoyens de la Caisse des écoles, la prestation de collecte des déchets alimentaires mise en place à la rentrée scolaire 2014/2015 (reconduite en 2015) a été pérennisée en 2016. Pour rappel, cette action est menée grâce au volontariat de Monsieur BOUTAULT et des membres du Comité de Gestion car les établissements du 2^e arrondissement ne s'inscrivent pas dans le cadre des obligations de traitement prévues par la loi (la réglementation oblige les établissements produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an à opérer un tri, à la source, des biodéchets et leur valorisation par retour au sol).

Ainsi, la société MOULINOT COMPOST BIOGAZ assure ces collectes 3 jours par semaine, le lundi, mercredi et vendredi. Les convives se sont parfaitement adaptés aux gestes quotidiens du tri, qui sont devenus des réflexes acquis. Le bilan de l'année 2016 est le suivant :

- Le poids total collecté s'est élevé à 47,197 tonnes. L'estimation était de 39 tonnes.
- Le coût de cette collecte s'est porté à 14 107,70 € HT soit 16 929,24 € TTC pour une estimation de 15000,00 HT €.

Les tonnages de biodéchets récupérés ont, après transformation, produit 2 754 m³ de biogaz et 41 320 kilos de matières azotées (substrat). En équivalence imagée, le Biogaz généré servirait à faire rouler une voiture sur 50 074 km ou de faire près de 65 trajets Paris-Marseille par la route. Pour les matières azotées cela équivaut à épandre 3,4 hectares de terrains agricoles soit près de 5 terrains de football. Les frais de cette prestation sont financés par la Ville de Paris dans le cadre de la subvention qualité. Il est à noter que la Ville de son côté étudie la faisabilité d'une telle collecte pour l'ensemble des services municipaux. Cette action est reconduite pour l'année 2017.

5/ Les centres de loisirs estivaux :

En ce qui concerne la restauration sur la période estivale, la Caisse des Ecoles a géré les centres de loisirs d'été des écoles :

12, rue Dussoubs (maternelle) :

- en juillet et en août.

3, rue de la Jussienne (élémentaire)

- en juillet et en août.

6/ Le soutien aux projets pédagogiques :

Les membres du Comité de Gestion ont à cœur de soutenir les projets pédagogiques portés par les Directeurs d'établissement scolaire. En 2016, le projet présenté par Madame TOURBIER, Directrice de l'école élémentaire 42, rue Dussoubs, a ainsi été financé en partie afin d'aider l'action menée par deux professeurs d'école. De ce fait, en mai 2016, les classes de CE1 et de CP/CE2 ont pu découvrir le parc du Futuroscope en concluant ainsi un projet musical mené par un Professeur de la Ville de Paris.

C'est ainsi que s'est déroulée l'année 2016 au service des enfants scolarisés dans les écoles de notre arrondissement.

Jacques BOUTAULT procède à la lecture du Rapport Moral.

Après cette présentation Robert SIMOM souhaite savoir pourquoi la collecte des biodéchets est payante et non pas gratuite représentant un double bénéfice pour les prestataires, alors que cela pourrait représenter un gain pour la Caisse qui fournit les matières premières.

Jacques BOUTAULT explique qu'effectivement ce mode de fonctionnement semble incohérent, et que les évolutions futures de cette innovation de pratique permettront peut-être d'inverser les processus qui pourraient s'inscrire dans un rapport de force entre les clients et les prestataires.

Sans question supplémentaire, après un tour de table le Rapport Moral 2016 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres de l'Assemblée.

3^e point inscrit à l'ordre du jour :

Questions Diverses

Sans question complémentaire, Jacques BOUTAULT lève la séance à 19h40 et convie l'ensemble des membres présents à partager le verre de l'amitié.

Fait à Paris le 21 juin 2017

Le Maire du 2^e arrondissement
Président de la Caisse des Ecoles



Jacques BOUTAULT